

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 décembre 2021

LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS3

présenté par
M. Cordier

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Psychose, schizophrénie, dépression, échec scolaire, déscolarisation, désocialisation... Les drames quotidiens liés au cannabis sont nombreux. Dans ce contexte, prôner la légalisation du cannabis est une fausse bonne solution ! Cela enverrait un message catastrophique à la jeunesse en banalisant cette drogue qui est souvent un premier pas vers les drogues dures.

Il est donc proposé de supprimer cet alinéa.